

# ÉTUDES INFOS

LA NEWSLETTER DU SERVICE ÉTUDIANT-FORMATION-JEUNESSE / MARS 2013



Bonjour,

*Vous êtes étudiant calédonien et vous souhaitez étudier en métropole ? Il est temps de préparer votre départ et de vous rendre sur les sites internet que nous vous proposons afin de vous assurer une inscription dans l'établissement et la ville de votre choix. Constituez également un Dossier Social Etudiant sur le site du CNOUS. Ces demandes, faites sur internet, vous donnent accès à des espaces personnels qui vous permettent de suivre votre dossier. Soyez vigilants, respectez démarches, consignes, échéanciers, courrier postal et courrier électronique.*



AGNÈS SIRAUT, CHEF DU SERVICE ÉTUDIANT-FORMATION-JEUNESSE  
DE LA MAISON DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE À PARIS

## INSCRIPTIONS

# LES ADMISSIONS POSTBAC



[WWW.ADMISSION-POSTBAC.FR](http://WWW.ADMISSION-POSTBAC.FR)

## POUR QUI ?

➤ **TITULAIRES D'UN BACCALAURÉAT OU D'UN DIPLÔME ÉQUIVALENT**

## FORMATIONS

- **Les BTS** (Brevet de Technicien Supérieur)
- **Les BTSA** (Brevet de Technicien Supérieur Agricole)
- **Les CPES** (Classe Préparatoire aux Études Supérieures)
- **Les CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles)
- **Les DCG** (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)
- **Les DEUST** (Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques)
- **Les DMA** (Diplôme des Métiers d'Art)
- **Les DTS** (Diplôme de Technicien Supérieur)
- **Les DUT** (Diplôme Universitaire de Technologie) des IUT (Instituts universitaires de technologie)
- **Les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture**
- **Les Écoles Supérieures d'Art**



- **Les Formations d'Ingénieurs**
- **Les Écoles de Commerce**
- **Les Licences** (1<sup>re</sup> année en université)
- **Les PACES** (Premières Années Communes aux Études de Santé), 4 filières : médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme
- **Les formations paramédicales et sociales**
- **Les MAN** (Mise à Niveau Hôtellerie ou en Arts appliqués)



**TOUT(E) CANDIDAT(E) À UNE DES FORMATIONS NON DISPONIBLE(S) SUR LE PORTAIL, PEUT S'ADRESSER AU RECTORAT DE L'ACADÉMIE OÙ SE TROUVE LA FORMATION À LAQUELLE IL SOUHAITERAIT S'INSCRIRE, DE FAÇON À S'INFORMER SUR LA PROCÉDURE À SUIVRE.**



INSCRIPTIONS

# QUAND ?



WWW.ADMISSION-POSTBAC.FR

**Inscription, vœux et liste ordonnée de vœux**

sur [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

Du 20 janvier au 20 mars pour toutes les formations.

**Date limite de validation et d'envoi des dossiers-papier**

Le 02 avril

**Consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature :**

Du 07 au 09 mai

**Possibilité de modifier son classement hiérarchisé de vœux**

Du 20 janvier au 31 mai

**Phases d'admission : consultation et réponse des candidats :**

- > **Première phase :** le 13 juin à partir de 14h consultation et réponse jusqu'au 18 juin 14h
- > **Deuxième phase :** le 27 juin à partir de 14h consultation et réponse jusqu'au 2 juillet 14h
- > **Troisième phase :** le 14 juillet à partir de 14h consultation et réponse jusqu'au 19 juillet 14h

# COMMENT ?

## ÉTAPE 1 L'INSCRIPTION PAR INTERNET

**Vous vous enregistrez** sur Internet afin de constituer votre dossier électronique

**Vous saisissez l'ensemble de vos demandes de poursuite d'études**  
Candidatures

**Ajout et retrait de candidatures**

Du 20 janvier au 20 mars pour toutes vos candidatures.

**Vous classez vos demandes selon votre préférence**

Liste ordonnée des vœux. Vous devez établir un premier classement dès la sélection des candidatures mais vous aurez ensuite la possibilité de le modifier **jusqu'au 31 mai**.

## ÉTAPE 2 CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

**Vous imprimez** vos fiches candidatures à partir de votre dossier électronique, pour les formations qui demandent un dossier « papier ».

**Vous constituez vos dossiers « papier »** en vous conformant aux listes de pièces à joindre selon la formation demandée. Vous envoyez vos dossiers individuellement en respectant les dates indiquées sur les fiches de candidature.

**Vous vous assurez de la bonne réception de vos dossiers.**

> **Dès l'envoi de vos dossiers « papier »**, consultez régulièrement votre messagerie électronique ; en effet, si des pièces manquent à l'un de vos dossiers, un message vous en avertira.

> **Vous vérifiez que vos dossiers « papier » sont bien parvenus** aux établissements sollicités et qu'ils sont complets en vous connectant à votre dossier électronique.

## ÉTAPE 3 L'INSCRIPTION PAR INTERNET

**Vous pouvez changer l'ordre de vos vœux** jusqu'au 31 mai minuit.

**Vous consultez votre dossier électronique à chaque phase** d'admission par internet et, lorsqu'une proposition vous est faite, vous y répondez à partir de votre dossier électronique. En l'absence de réponse, vous serez éliminé.

> **1<sup>re</sup> phase de propositions d'admission**

du jeudi 13 juin 14h au 18 juin 14h

> **2<sup>e</sup> phase de propositions d'admission**

du jeudi 27 juin 14h au 02 juillet 14h

> **3<sup>e</sup> phase de propositions d'admission**

du 14 juillet 14h au 19 juillet 14h

## ÉTAPE 4 L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

**Après avoir répondu « oui définitif »** à la proposition d'admission qui vous est faite sur internet, vous devez vous préoccuper de votre inscription administrative dans l'établissement (dates spécifiques à respecter).

**Si, au terme de la procédure, vous n'avez aucune proposition d'admission**, vous pourrez vous inscrire, à partir de votre dossier électronique, à la « procédure complémentaire » afin de vous porter candidat sur les places vacantes.

Début de la procédure complémentaire : le 28 juin à 14 h



# LISTE DES ACADÉMIES

AFIN DE FACILITER VOS DÉMARCHES, VOICI LA LISTE DES DÉPARTEMENTS ET DES ACADÉMIES CORRESPONDANTES.

NOM DE L'ACADÉMIE	DÉPARTEMENTS RATTACHÉS	ZONE VACANCES
<b>ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE</b> (siège à Aix-en-Provence)	Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Bouches-du-Rhône (13), Vaucluse (84)	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE D'AMIENS</b>	Aisne (02), Oise (60), Somme (80)	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE DE BESANÇON</b>	Doubs (25), Jura (39), Haute-Saône (70), Territoire de Belfort (90)	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE DE BORDEAUX</b>	Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64)	<b>C</b>
<b>ACADÉMIE DE CAEN</b>	Calvados (14), Manche (50), Orne (61), St-Pierre et Miquelon	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND</b>	Allier (03), Cantal (15), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63)	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE CORSE</b>	Haute-Corse (2A), Corse-du-Sud (2B)	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE CRÉTEIL</b>	Seine-et-Marne (77), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94)	<b>C</b>
<b>ACADÉMIE DE DIJON</b>	Côte-d'Or (21), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71), Yonne (89)	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE DE GRENOBLE</b>	Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38), Savoie (73), Haute-Savoie (74)	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE GUADELOUPE</b>	Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE GUYANE</b>	Guyane	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE LILLE</b>	Nord (59), Pas-de-Calais (62)	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE DE LIMOGES</b>	Corrèze (19), Creuse (23), Haute-Vienne (87)	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE DE LYON</b>	Ain (01), Loire (42), Rhône (69)	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE MARTINIQUE</b>	Martinique	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE MONTPELLIER</b>	Aude (11), Gard (30), Hérault (34), Lozère (48), Pyrénées-Orientales (66)	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE NANCY-METZ</b> (siège à Nancy)	Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Vosges (88)	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE NANTES</b>	Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE NICE</b>	Alpes-Maritimes (06), Var (83)	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS</b> (siège à Orléans)	Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir- et-Cher (41), Loiret (45)	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE DE PARIS</b>	Paris (75)	<b>C</b>
<b>ACADÉMIE DE POITIERS</b>	Charente (16), Charente-Maritime (17), Deux-Sèvres (79), Vienne (86)	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE DE REIMS</b>	Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52)	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE DE RENNES</b>	Côtes-d'Armor (22), Finistère (29), Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56)	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE LA RÉUNION</b>	Réunion	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE DE ROUEN</b>	Eure (27), Seine-Maritime (76)	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE DE STRASBOURG</b>	Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68)	<b>B</b>
<b>ACADÉMIE DE TOULOUSE</b>	Ariège (09), Aveyron (12), Haute-Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Hautes-Pyrénées (65), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)	<b>A</b>
<b>ACADÉMIE DE VERSAILLES</b>	Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-d'Oise (95)	<b>C</b>



**BOURSE ET LOGEMENT**

# LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Nous conseillons à tous les étudiants en partance pour la métropole de remplir un Dossier Social Étudiant. Ce dossier a deux volets : demande de bourse État et demande de logement (CROUS). Vous êtes nombreux à ne pas aller au bout de ces inscriptions et du fait, vous vous privez d'une ressource financière et parfois d'une possibilité de logement.

## BOURSE : COMMENT L'ADMINISTRATION TRAITE-ELLE VOTRE DEMANDE ?

Pour réduire au maximum les délais de traitement, il est impératif de respecter les délais indiqués pour la saisie du DSE et le retour du dossier accompagné de toutes les pièces justificatives. Le retard dans la transmission d'un document retarde d'autant le traitement de la demande de bourse mais également l'ensemble de la chaîne de validation du dossier.

**i** LE DOSSIER SE CONSTITUE DIRECTEMENT EN LIGNE SUR : [HTTPS://DSE.ORION.EDUCATION.FR/DEPOT/](https://dse.orion.education.fr/depot/)

ÉTUDIANTS	ADMINISTRATION
ENTRE LE 15 JANVIER ET LE 30 AVRIL	L'étudiant saisit sa demande sur Internet
	<b>15 JOURS APRÈS</b> Le CROUS réceptionne la demande et envoie à l'étudiant une copie écran
DANS UN DÉLAI DE 8 JOURS	L'étudiant retourne le dossier complet au CROUS
	<b>DANS LES 15 JOURS QUI SUIVENT LE RETOUR DU DOSSIER</b> Le CROUS traite la demande et envoie une réponse à l'étudiant
DANS LES 15 JOURS QUI SUIVENT LE RETOUR DU DOSSIER	L'étudiant reçoit un avis conditionnel d'attribution de bourse et/ou de logement ou un avis de rejet
DE JUIN À OCTOBRE	L'étudiant s'inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur
DE JUIN À OCTOBRE	L'étudiant ou son établissement confirment au CROUS l'inscription pédagogique de l'étudiant
	Le CROUS met la bourse en paiement (validation électronique sur les serveurs du rectorat) et la trésorerie générale effectue le virement bancaire
AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE UNIVERSITAIRE	L'étudiant perçoit sa bourse

### CONTACTS DU SERVICE ÉTUDIANT

EN FONCTION DE VOS DEMANDES ET POUR PLUS D'EFFICACITÉ, LE SERVICE ÉTUDIANT VOUS DEMANDE DE RESPECTER LES CONTACTS PROPOSÉS CI-DESSOUS :

- > [boursiers@mncparis.fr](mailto:boursiers@mncparis.fr) Questions sur les bourses et leur gestion
- > [vie-etudiante@mncparis.fr](mailto:vie-etudiante@mncparis.fr) Questions sur le logement
- > [secretariat-sef@mncparis.fr](mailto:secretariat-sef@mncparis.fr) Questions diverses
- > [agnes.siraut@mncparis.fr](mailto:agnes.siraut@mncparis.fr) Questions directes au chef de service





ZOOM SUR

.... QUELQUES SIGLES AVEC LESQUELS VOUS ALLEZ DEVOIR VOUS FAMILIARISER

<b>ALS</b>	Allocation de Logement Social	<b>DEFIJ</b>	Direction de l'Enseignement de la Formation et de l'Insertion de la Jeunesse (Province Nord)
<b>APL</b>	Aide Personnalisée au Logement	<b>DEPIL</b>	Direction de l'Enseignement de la Province des Îles Loyauté
<b>BEA</b>	Numéro Base Élève Académique	<b>DES</b>	Direction de l'Éducation de la Province Sud
<b>BAS</b>	Bourse d'Affectation Spéciale	<b>DSE</b>	Dossier Social Étudiant
<b>CA</b>	Cadres Avenir	<b>FIAP</b>	Foyer International de Paris
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocations Familiales	<b>IDCNC</b>	Institut de Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie
<b>CIDJ</b>	Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse	<b>IEP</b>	Institut d'Études Politiques
<b>CISP</b>	Centre International de Séjours de Paris	<b>INE</b>	Identifiant National Étudiant
<b>CNAM</b>	Conservatoire National des Arts et Métiers	<b>LMDE</b>	La Mutuelle des Étudiants
<b>CNI</b>	Carte Nationale d'Identité	<b>MNC</b>	Maison de la Nouvelle-Calédonie
<b>CIUP</b>	Cité Internationale Universitaire de Paris	<b>ONLE</b>	Office National pour le Logement Étudiant
<b>CNOUS</b>	Centre National Œuvres Universitaires et Scolaires	<b>SS</b>	Sécurité Sociale
<b>CPAM</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie	<b>URSSAF</b>	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
<b>CRIJ</b>	Centre Régional d'Information de la Jeunesse		
<b>CROUS</b>	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires		